

## Mairie d'Ussel Département de la Corrèze République Française

# ARRETE MUNICIPAL n° A20231207-584

1-1-6			
: de la Corrèze e Française		Service	Pôle Aménagement
		Туре	Réglementation du stationnement
6.1	Libertés	publiques et pouvoirs de police - police municipale	
Dépôt de matériaux – stationnement véhicules de chantier			
Lundi 11 décembre 2023			
boulevard Victor Hugo (RD 1089)			

### Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411-25 à R.411-28 et R.411-1 à R.411-9;
- Vu le Nouveau Code Pénal article R.610-5;

Confort de l'Habitat

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213-2;
- Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire;
- Vu la demande en date du lundi 4 décembre 2023, présentée par le Confort de L'habitat ;
- Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules à l'occasion de ces travaux ;

#### Arrête.

Article 1:

Matière

Demandeur

Objet

Date

Lieu

lundi 11 décembre de 7 h 00 à 14 h 00, durant la livraison des matériaux :

## Boulevard Victor Hugo (RD 1089)

Le stationnement des véhicules est interdit sur les dix emplacements entre le n° 12 et le n° 4 boulevard Victor Hugo (RD 1089), du dimanche 10 décembre 2023 de 20 h 00 au lundi 11 décembre 2023 à 14h 00.

Les véhicules nécessaires aux travaux sont autorisés à stationner sur les emplacements réservés à cet effet, lundi 11 décembre 2023 de 7 h 00 à 14 h 00.

La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, est mise en place, maintenue en l'état et enlevée par le pétitionnaire. Un exemplaire du présent arrêté municipal devra être impérativement affiché à la vue de tous.

Les services de police pourront faire procéder à l'enlèvement des véhicules en stationnement interdit Article 3: aux frais des propriétaires.

Article 4: Monsieur le Commandant de Police, Chef de la Circonscription de Sécurité Publique d'USSEL, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur du Pôle Aménagement et les Agents de Surveillance de la Voie Publique de la Ville d'USSEL, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5: Ampliation du présent arrêté sera adressée pour information à Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours d'USSEL et à Confort de l'Habitat, pétitionnaire.

Fait à Ussel, le 7 décembre 2023.

Le Maire. Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Certifié exécutoire suite à :

Mise en ligne le : 17 DEC. 2023

Notification le :